DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRETE

POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DE LA RUE DES FOLMARD DURANT DES TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Conseiller Régional du Grand Est,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE :

Article 1 : À compter du lundi 5 septembre 2016, et jusqu'à la fin des travaux sur le réseau d'eau,

- **La circulation sera mise à sens alternés par feux tricolores rue des Folmard, au niveau du carrefour de la rue de la Madeleine.**

Article 2 : La signalisation temporaire sera mise en place par l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 29 Août 2016

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

David VALENCE